



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE
SÉCURITÉ OUEST

Préfecture de la zone de défense et de sécurité
Ouest
SGAMI Ouest

Direction des ressources humaines

Bureau zonal du recrutement

Affaire suivie par : S. GASTON
☎ : 02 47 42 89 34
✉ : sebastien.gaston@interieur.gouv.fr

ARRÊTÉ

Portant organisation d'un recrutement sans concours d'un adjoint technique de la police nationale par la voie contractuelle, pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée, au titre de l'année 2019

n° 46/2019

La Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest
Préfète de la région Bretagne,
Préfète d'Ille-et-Vilaine

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation de médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;
- VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016, modifié par le décret n° 2016-1084 du 03 août 2016, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 juin 2019 relatif à l'ouverture, au nombre et à la répartition des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-68 du 28 décembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick DALLENNES, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest ; ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/0900071/C du 6 avril 2009 relative au recrutement et à l'intégration des personnes en situation de handicap ;

SUR la proposition de la directrice des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Un recrutement sans concours d'un adjoint technique de la police nationale par la voie contractuelle, pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée, est ouvert dans le ressort géographique du SGAMI Ouest, dans la spécialité « Hébergement et restauration », au titre de l'année 2019.
Le poste est localisé à la CRS 41 de Saint-Cyr-sur-Loire (37).
La fiche de poste est consultable sur les sites internet « www.lapoliçenationalerecrute.fr » et « www.devenirpolicier.fr ».

Article 2 - Phase d'admissibilité: la commission de sélection des dossiers se réunira le **9 octobre 2019** dans les locaux de la délégation du SGAMI Ouest, 30, rue du Mûrier à Saint-Cyr-sur-Loire (37540).

Article 3 - Phase d'admission: l'entretien avec le jury se déroulera le **20 novembre 2019** dans les locaux de la délégation du SGAMI Ouest, 30, rue du Mûrier à Saint-Cyr-sur-Loire (37540).

Article 4 - Les candidats pourront s'inscrire par le dépôt ou l'envoi d'un dossier papier. La date limite de transmission du dossier par voie postale, à l'adresse ci-dessous, est fixée au **13 septembre 2019**, délai de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers d'inscription pourront être retirés jusqu'au **12 septembre 2019 à 16h00**, selon les modalités suivantes :

- soit par courrier (en joignant une enveloppe, format A4, libellée aux noms et adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur pour 100g) ou par retrait sur place au SGAMI Ouest, Bureau zonal du recrutement, 30 rue du Mûrier – BP 10700, 37542 Saint-Cyr-sur-Loire Cedex,

- soit par courriel à l'adresse suivante : delreg37-recrutadt@interieur.gouv.fr

- soit par internet en téléchargeant le dossier sur le site du ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-services-techniques/Les-recrutements/Adjoint-technique/Les-recrutements-ouverts>

Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 13 septembre 2019 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

Article 5 - La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le

24 JUIL. 2019

Pour la Préfète et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Catherine DUVAL